



La Résonance syndicale STTCISSS



LANAUDIÈRE

N°463,
16 février
2026

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104 / 20114

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org Facebook Instagram Site Web



Violence verbale au bout du fil ?

Sondage

Violence verbale au travail : le téléphone ne déroutit pas

Votre équipe SST Prévention a à cœur votre santé et votre sécurité au travail, peu importe votre métier. Si nous parlons beaucoup de la violence physique (surtout pour la catégorie 2), nous souhaitons creuser la réalité de la violence subie aussi par nos membres du personnel administratif.

Aussi, pour passer à l'action, nous sommes heureux d'annoncer le lancement d'un sondage sur l'enjeu de la violence faite par téléphone. Ce sondage, d'une quinzaine de questions, vise à mieux comprendre les situations de violence verbale et psychologique vécues lors des appels, que ce soit le fait d'utilisateurs, de

membres du personnel, de gestionnaires, de contracteurs, etc.

Rappelons que la violence peut inclure des paroles agressives ou menaçantes, des insultes ou jurons, de l'intimidation ou des menaces, du dénigrement (par exemple dénigrer votre niveau de compétence) ou toute situation où vous vous sentez en danger verbalement ou psychologiquement.

Le sondage ne prend que quelques minutes! Vos réponses nous permettront de mieux cibler les problèmes et de mettre en place des actions concrètes pour améliorer votre sécurité.

[Cliquez ici ou sur l'image pour répondre au sondage!](#)

Merci de votre participation!

Josée Lévesque,
V.-p. SST Prévention



ISPS

sondage en centre jeunesse

Voici un avis important concernant les intervenant·es spécialisé·es en pacification et sécurité (ISPS) qui travaillent dans une installation du centre jeunesse et ayant un poste, ainsi qu'à tous les ISPS sur la liste de rappel qui donnent de la dispo et travaillent dans une installation du centre jeunesse (CRJDA).

Un sondage est présentement en cours pour évaluer votre sentiment de sécurité dans votre milieu de travail. Un enjeu trop d'actualité!

Il est très important d'y répondre afin que l'employeur et votre syndicat puissent travailler sur les problématiques que vous rencontrez et trouver des solutions pour les régler.

En remplissant ce sondage, vous participez à nous aider... à vous aider! Vous pouvez le compléter sur votre temps de travail, les questionnaires sont au courant et en accord avec cette directive.

Parce qu'ensemble, on va plus loin!

[Cliquez ici pour répondre au sondage!](#)

Josée Lévesque,
V.-p. SST Prévention
Ginette Morin,
V.-p. Catégorie 2



Entente locale temps banqué



Certain se diront pourquoi une entente pour banquer du temps supplémentaire!? Il faut savoir que déjà, cette pratique non conforme était pratiquée dans certains services au sein de notre CISSS. Comme beaucoup de pratiques au sein de notre employeur, tout n'était pas *chromé égal*, comme on dit souvent, et des problématiques pour certaines personnes pointaient fort.

Après plus de deux ans de travail, d'allers-retours entre nous et l'employeur et d'attente de retour de l'employeur (dans les derniers mois, c'était essentiellement d'attendre après Santé Québec), nous avons enfin finalisé et signé une entente locale permettant de convertir le temps supplémentaire en temps chômé. Cette possibilité n'étant pas négociée dans les termes de nos conventions collectives nationales et locales, nous avons la possibilité d'en faire une entente locale.

En voici l'essentiel :

- ▶ Les travailleur·ses peuvent maintenant, avec l'accord du gestionnaire, mettre leur temps supplémentaire dans une banque pouvant aller jusqu'à 24 heures.
- ▶ Les travailleur·ses faisant partie de la catégorie des professionnels gérés par l'annexe G, classés dans le

code 1000, doivent dépasser 40 heures/semaine pour accumuler à taux et demi.

- ▶ La demande de reprise doit être faite 7 jours à l'avance, mais l'employeur peut accepter plus rapidement, selon les besoins.
- ▶ Le temps doit être repris dans les 30 jours, sauf entente différente avec l'employeur.
- ▶ Personne n'est obligé de mettre son temps supplémentaire en banque et chacun peut demander en tout temps de faire payer sa banque.
- ▶ En cas de mutation volontaire, la banque doit être utilisée avant la mutation sur le nouveau poste, sauf s'il y a entente avec le futur gestionnaire.
- ▶ Pour les personnes ayant deux postes ou un poste composé de deux services différents, la reprise se fait dans le service où le temps supplémentaire a été effectué.

Cette entente est désormais en vigueur. [Pour la consulter, cliquez ici.](#)

Mélissa Lavergne,
V.-p. Catégorie 3 par intérim

Ginette Morin,
V.-p Catégorie 2



FAIRE FRONT



L'état du Québec vous préoccupe mais vous vous perdez dans le bombardement de projets de loi de la CAQ contre vos droits comme citoyen·nes et comme travailleur·ses? Voilà l'occasion de vous y retrouver! La CSN tiendra une rencontre en webinaire ce mardi 17 février, de 12h00 à 13h00. Assistez-y pendant votre temps de repas! [Cliquez ici ou sur l'image ici à gauche pour vous inscrire.](#) Bon webinaire! Parce que s'informer, c'est résister!



Prochaines activités syndicales

▶ CHSLD/CLSC St-Jean-de-Matha (895, route Louis-Cyr), lundi 23 février. Notre équipe sera en bureau satellite, de 9h à 17h. Venez nous voir, à la Salle Table Ronde!

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 1^{er} mars pour à partir du 17 mai 2026.

Demandes horaires : avant le 27 février pour les périodes allant du 22 mars au 18 avril 2026.

Prochains fériés à demander : Vendredi Saint, 3 avril 2026 (F10) et Lundi de Pâques 6 avril (F11). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 27 février 2026.

Fondation KIOSQUES CSN



Bâtir votre retraite à notre kiosque Fondation, ça peut être payant! Venez y rencontrer vos représentants!

Prochaine date, de 10 à 16h :

- ▶ 17 février, HPLG;
- ▶ 18 février, MDA Repentigny;
- ▶ 19 février, CHSLD Sylvie-L'Espérance;
- ▶ 20 février, CMS Claude-David.
- ▶ 23 février CHSLD l'Assomption

Vous pouvez aussi contacter Fondation au 514 525-5505 ou par courriel info.actionnaires@fondation.com.

Votre comité InfoMob

BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE)

1 855 612-2998



C'est la saison des impôts! Si ça reste moins l'fun que le temps des Fêtes ou les vacances d'été, voici tout de même quelques infos et rappels que nous vous partageons ici pour vous y retrouver plus facilement.

FEUILLETS FISCAUX

Au plus tard le 27 février, vos feuillets d'impôts seront disponible sur Espresso.

Pour les employé-es ayant quitté, les feuillets seront postés au plus tard le 26 février à l'adresse inscrite à votre dossier. **Si votre adresse n'est pas à jour**, contactez rapidement le service de la paie. **Si vous n'avez pas reçu votre feuillet après le 5 mars**, écrivez à 14-CISSS-paie-regionale@ssss.gouv.qc.ca.

[Pour plus de détails, cliquez ici pour consulter la note de service.](#)

Mélissa Lavergne,
V.-p. Catégorie 3 par intérim

NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PERSONNES SOIGNANTES

mais c'est l'an prochain!

Vous avez entendu parler d'un nouveau crédit d'impôt fédéral (Canada) allant jusqu'à 500\$ pour les métiers comme PAB, ASSS et autres? Vous ne rêvez pas! Cela dit, ce crédit d'impôt touchera l'année 2026 (donc pas pour le rapport de cette année). On vous donne bientôt plus d'infos!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob

TÉLÉTRAVAIL ET VÉHICULE

Info concernant les déductions fiscales pour le télétravail et pour le véhicule requis au travail

Les formulaires T2200/TP64.03 seront émis automatiquement pour tous les employés admissibles, incluant ceux ayant fait du télétravail ainsi que ceux dont les fonctions exigent l'utilisation d'un véhicule. Aucune démarche n'est requise de votre part pour en obtenir la production.

Les formulaires seront transmis par courriel (adresse professionnelle ou personnelle) d'ici le 27 février. Si aucune adresse courriel n'est inscrite à votre dossier, ils seront envoyés par la poste. Vous demeurez libre de les utiliser ou non dans votre déclaration de revenus.

Si vous êtes admissible et que vous n'avez pas reçu vos documents au 5 mars, vous devrez écrire au service de la paie à l'adresse suivante :

14-CISSS-paie-regionale@ssss.gouv.qc.ca

Veillez noter que le service de la paie ne fournit aucun conseil fiscal. Pour toute question concernant vos déclarations, veuillez consulter l'Agence du Revenu du Canada ou Revenu Québec. Pour plus de détails, [Cliquez ici pour consulter la note de service.](#)

Mélissa Lavergne,
V.-p. Catégorie 3 par intérim

POSTULER

AFFICHAGE DE POSTES À VENIR

↳ **Catégorie 2 et 3** ↩
du 24 février au 10 mars

Choix de vacances



1er au 15 mars

Rappelons leurs engagements aux gouvernements

Le vendredi 20 février, nous célébrerons la Journée mondiale de la justice sociale. C'est l'occasion de rappeler à nos gouvernements les engagements qu'ils ont pris envers nous, le *petit peuple*. Par exemple l'accès pour tous aux soins de santé, à l'éducation, à des logements abordables et à des emplois décents, et ce, sans discrimination. C'est aussi prioriser l'intérêt des familles et des travailleuses et travailleurs avant celui des entreprises. La justice sociale signifie également le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui doit garantir le droit de former des syndicats et de s'y mobiliser collectivement. Mais nous ne sommes pas aveugles : ce que nous avons à présent, ce n'est pas le Québec ni le Canada qui nous ont été promis. Faisons de petits gestes pour rendre notre société plus inclusive et juste... à notre manière.

Une action surprise aura donc lieu!

Katrine Trudel,
Agente InfoMob en soutien

DROIT À LA SANTÉ

et si on le mettait dans la charte?

Et si on repoussait les tentatives du gouvernement de détruire et de privatiser notre réseau public de santé et de services sociaux... en faisant reconnaître un droit à la santé?

Fin novembre dernier, peu avant la grande manifestation intersyndicale du 29 novembre, Réjean Leclerc, président de notre Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) publiait une lettre ouverte pour lancer la réflexion à ce sujet.

Le manque d'accès aux soins [et] le manque de volonté politique d'agir en prévention, notamment sur les facteurs socio-économiques qui ont des incidences sur notre santé, nous coûtent très cher individuellement et collectivement, dénonçait-il. Alors que la santé est la priorité de la population, il est inconcevable que les lois québécoises ne prévoient aucune protection du droit à la santé. Pourtant, en vertu du droit international, le Québec a des obligations à cet égard pour tous les Québécois. Ce droit implique, entre autres, l'accessibilité et l'universalité des soins, ainsi que la participation de la population aux prises de décisions en ma-



tière de santé et de services sociaux.

50 ans après son adoption, la Charte des droits et libertés du Québec nous protège en effet des dérives autoritaires sur bien des plans... **mais ne mentionne pas la santé.** La pandémie et les vagues de privatisation ont cependant **mis en lumière cet oubli.**

Contre les gouvernements incompetents et obsédés par le profit, contre l'austérité qui coupe des jobs, brise des vies, ruine nos conditions de travail et arrache des soins à nos patients, contre la privatisation de nos services à domicile, contre la dénutrition programmée de nos aînés... il est urgent de se mettre en lutte pour faire reconnaître le **droit à la santé!**

[Cliquez ici pour lire sa lettre ouverte!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



28 ans à bâtir l'essentiel

Nous souhaitons une bonne retraite à notre cher camarade, Daniel Charrette, menuisier, qui a déjà milité au syndicat, entre autres comme responsable de l'information-mobilisation!

On dit qu'un bon menuisier mesure deux fois et coupe une seule fois... mais après 28 ans dans le réseau de la santé, on sait que tu as surtout appris à faire des miracles avec trois fois rien!

Tu as traversé les époques et les rénovations, laissant ta trace dans chaque recoin de l'hôpital. Maintenant, il est temps de ranger ton ruban à mesurer et de te consacrer à tes propres projets.

Bonne retraite, collègue !

Tatyanna Tremblay,
Agente de griefs



Journée mondiale d'action en faveur du droit de grève

Le 18 février est la date que la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a choisi pour souligner chaque année la Journée mondiale d'action en faveur du droit de grève. Encore aujourd'hui, ce droit est menacé par le gouvernement de la CAQ, avec des attaques permettant même au ministre Boulet de décréter les conditions de salaire d'une foule de secteurs s'il juge arbitrairement qu'il est tanné du conflit de travail. Restons solidaires et luttons pour nos droits!

Katrine Trudel,
Agente InfoMob en soutien

